

On s'abonne à Lyon, chez :
 THEODORE PITRAT, Libraire,
 rue du Périt;
 M. BARREAU, rue S. t. Dominique;
 MUSY, Libraire, rue Lafont, n^o 20;
 Et chez tous les Directeurs de
 Poste.

Echo de L'Univers,

Journal

L'Écho de l'Univers paraît
 Les Mardi, Vendredi et Di-
 manche.

PRIX;
 Trois Mois, 7 fr.
 Six Mois, 13
 Un An, 24
 1 fr. de plus, par trimestre
 pour l'Étranger.

De Littérature, Arts et Sciences, et de Commerce;

Par une Société de Gens de lettres.

La Vérité a besoin d'Echo.



LYON, 11 Juin 1826.

Vendredi dernier, à midi précis, la cérémonie d'inauguration publique de l'Établissement provisoire de l'institution dite de *la Martinière*, fondée par feu Claude Martin, de Lyon, décédé major-général au service de la compagnie anglaise des Indes, a eu lieu solennellement, comme nous l'avons annoncé, au Palais du Commerce et des Arts, dans la galerie du Musée, en présence du Conseil municipal de notre ville, des Autorités civiles et militaires, et d'un concours nombreux de citoyens de toutes les classes.

M. le Maire, assisté de ses adjoints, a ouvert la séance par un discours dans lequel, après avoir passé en revue les diverses époques de la vie de notre digne compatriote, il a rappelé aux Lyonnais les bienfaits nombreux que le major-général a pris plaisir à répandre sur la cité qui l'avait vu naître. Passant ensuite à l'institution dont l'établissement avait été indiqué par MM. de l'Académie de Lyon, puis arrêté, sous la mairie de M. Rambaud, par le Conseil municipal, il a fait sentir l'importance dont elle était pour l'utilité publique, et il s'est plu à en présager les heureux effets pour la prospérité de nos manufactures. Ce discours a été accueilli par l'assemblée au cri répété de *Vive le Roi!*

Après M. le Maire, M. Tabareau, membre de l'Académie de notre ville, et nommé pour remplir, dans l'institution de *la Martinière*, les doubles fonctions de directeur et de professeur,

a prononcé un discours de peu d'étendue, où il a protesté de son zèle à remplir dignement les places auxquelles le choix de M. le Maire vient de l'appeler; il a défendu en peu de mots la nouvelle institution de quelques attaques déjà dirigées contre elle, et tout porte à croire que sa marche, à la fois sage et ferme, la fera triompher des légères préventions dont elle est l'objet. Le discours de M. Tabareau a été applaudi.

M. Tabareau et M. Camille Rey ont été ensuite admis au serment qu'ils ont prêté entre les mains de M. le Maire, l'un en qualité de directeur, et de professeur de *Mathématiques appliquées à la mécanique industrielle*; l'autre, comme professeur de *Chimie*, et la séance a été levée.

— M. Fenouillot, ancien avocat à Lyon et conseiller à la Cour royale de Besançon, dont le Barreau déplore la perte, est mort à l'âge d'environ 80 ans. Une opération, qu'il crut devoir se faire pratiquer aux deux pieds, fut suivie de la gangrène qui détermina en peu de jours la cruelle catastrophe. Modèle brillant d'une fidélité inaltérable envers la Monarchie, il fut renfermé dans la prison même du Temple, qui avait été quelques jours auparavant l'asile des douleurs royales. Un gouvernement ombrageux l'avait désigné à la mort, à laquelle il échappa pour jouir du bonheur de voir triompher la cause qu'il avait défendue avec tant de courage et de persévérance.

— M. Guillibert, qui était avocat-général à Limoges et qui vient de

passer à la Cour royale de Lyon, a été remplacé, dans la première ville, par l'un des substituts du procureur-général. On a suivi dans cette Cour l'échelle d'avancement, dont on a cru devoir s'écarter, à Lyon, en appelant un sujet étranger à la compagnie du titulaire décédé.

— M. Reynaud, courtier pour la soie, a été nommé syndic de cette communauté.

— L'hydrophobie est souvent le résultat d'une imagination frappée, et la crainte de la rage produit quelquefois les effets de la rage elle-même. Elle vient de conduire un malheureux à un acte de désespoir. Un jeune ouvrier en soie, âgé de 25 ans, nommé Picard, demeurant au faubourg de la Croix-Rouge, s'est donné la mort, il y a quelques jours. Un écrit, qu'il a laissé, attribue son suicide à la morsure d'un chien qu'il supposait enragé.

— On assure que la femme *Elizeau* blessée par le choc d'une charrette sur le pont de la Guillotière, et l'enfant du nommé *Charmetton*, renversé par un cabriolet sur le quai de l'Hôpital, ont tous deux succombé aux blessures qu'ils avaient reçues.

— M. Jacquet a traversé notre ville, se rendant à Venise pour y prendre les moules des *Chevaux de Corinthe*. Il tient sa mission de M. le directeur du Musée de Paris.

ALBUM LYONNAIS.

Le nombre des pauvres augmente

tous les jours, dit un journal : si vous êtes, comme nous, attristés d'un spectacle si affligeant, provoquez, pour les soulager, des mesures aussi énergiques que celles employées pour les quêtes des Grecs. Que des Dames parcoururent encore les cafés et les domiciles, et l'on parviendra, n'en doutons pas, à recueillir aussi, pour la cause sacrée de nos malheureux concitoyens, le capital considérable de 32,590 francs, qu'on a perçu au profit d'un peuple bien à plaindre, sans doute, mais dont le sort, après tout, ne doit pas inspirer plus d'intérêt que celui des pauvres ouvriers, qui demandent du pain à la porte de nos concerts *philelléniques*.

Une compagnie d'assurances, contre la grêle, s'est organisée, à Paris, sous la raison sociale de Delamarre et C^e. Nous avons annoncé l'ouverture de ses opérations dans le département du Rhône. Elle vient d'être l'objet d'une mesure mesurée dans son crédit et ses ressources financières. Une feuille de cette ville a invité les assurés à prendre leurs précautions, en élevant des doutes sur la solvabilité de cette maison de commerce, et en rappelant, avec malignité, que déjà deux compagnies de ce genre avaient manqué à leurs engagements. Il est triste que des querelles de journaux fassent ainsi immoler à de petites vanités les réputations commerciales. Le motif de cette censure injurieuse est puisé dans la circonstance, que les comptoirs de la compagnie sont placés, à Lyon, dans les bureaux d'un journal : *Indé ira*. On parle d'une plainte en diffamation. Elle pourrait ne pas être sans fondement. Les expressions dubitatives de l'article équivalent, pour le résultat, à l'annonce pure et simple de la mise en faillite des négocians dont il s'agit. Nous ne sommes pas les champions de ces derniers, encore moins du journaliste qui est chargé de leur correspondance dans notre ville ; mais, soumis aux lois immuables de la justice et de la vérité, nous devons nous élever contre cette coupable infraction à toutes les règles de l'équité et des convenances. L'amour propre blessé ne doit jamais les faire oublier, et la maison Delamarre et C^e, que nous ne voulons

point connoître, ne doit pas souffrir des torts plus ou moins graves de quelques écrivains obscurs et sans mission. Il est tels adversaires avec lesquels il est honorable de ne pas se commettre. C'est pour eux que fut écrit cet ancien adage, qu'on ne doit jamais perdre de vue :

Les injures des sots sont pour nous des louanges.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

La procession générale de l'octave de la Fête-Dieu, à Toulouse, comptait dans ses rangs plus de seize mille personnes de toutes les classes, qui ont assisté à cette auguste cérémonie avec le plus profond recueillement.

— L'Académie des Sciences de Paris a tenu ces jours derniers sa séance annuelle. M. Cuvier a lu une notice fort intéressante sur M. de Lacepède.

— Il est question de l'établissement, à Clermont (Puy-de-Dôme), d'une école de commerce. Nous ne savons pas si elle est organisée sur les bases de celle de ce genre qui existe à Lyon. Nous espérons qu'elle aura plus de succès, et qu'elle comptera un plus grand nombre d'élèves.

— On parle de donner un successeur au Procureur-général, Bellart. Le chef du Parquet au Tribunal civil de la Seine paraît être destiné à remplir ces importantes fonctions.

— La Police correctionnelle de Paris vient de décider, en principe, que les journaux littéraires ne pouvaient point avoir d'éditeurs responsables. Elle a, par application de cette règle, renvoyé de la plainte portée contre eux, les éditeurs de la *Nouveauté et du Frondeur*, petites Feuilles de la Capitale, consacrées au théâtre et à la littérature légère. Ces deux journaux étaient prévenus de s'être occupés de matières politiques, en violation de la loi du 9 juin 1819. Les rédacteurs ont été seuls condamnés. L'un des éditeurs qui consentaient à assumer sur leur tête toute la responsabilité des articles saisis, a déclaré se nommer *Compère*. Ce nom le dispensait de faire connaître la qualité qu'il avait dans la cause.

— Parmi les vœux contenus dans l'extrait des délibérations des conseils-généraux de départemens, pour la session de 1825, on remarque l'opinion émise par un grand nombre d'entr'eux, de voir fonder une colonie uniquement habitée par les forçats libérés qui, dès lors, adonnés au travail sur un seul point où ils seraient facilement surveillés, pourraient devenir des citoyens utiles, tant is que, poursuivis et repoussés par la crainte autant que par un préjugé dont l'extension est injuste, ils deviennent le fléau de la société, qui ferme, pour ainsi dire, la porte au repentir de ces êtres flétris et dégradés.

— On écrit de Bayonne que le 26 mai, au moment où le 5^e régiment de ligne, en garnison dans cette ville, se rendait à l'exercice, un bœuf furieux s'élança sur les musiciens et le premier peloton. Il blessa grièvement six militaires et un officier.

— L'arrondissement de St-Gaudens a éprouvé, le 24 mai, une tempête des plus violentes : c'est à peu près à la même époque que plusieurs communes du département de l'Ain ont été ravagées. Dans la Haute-Garonne, les dégâts ont été aussi considérables. Une inondation a été le résultat des torrens de pluie qui ont couvert le pays, et entraîné récoltes et bestiaux dans leur cours orageux.

— Quarante jeunes Egyptiens ont débarqué à Marseille ; ils viennent en France, par ordre de leur gouvernement, pour achever leur éducation, et principalement pour apprendre les mathématiques. Une pareille détermination, de la part du vice-roi de cette contrée qui a été visitée, par les Français, au commencement de notre siècle, donne lieu à plusieurs conjectures.

— La Savoie va jouir d'un établissement qui manque à la seconde ville de France. Un dépôt de mendicité sera bientôt en construction à Chambéry. Les travaux ont dû être adjugés le 10 de ce mois.

— La retraite destinée à la garnison de Toulouse est terminée ; l'abbé Guyon y a présidé : elle a eu le plus

grand succès. Une foule de militaires se sont approchés de la Table sainte, quelques-uns même pour la première fois. Ce mélange de soldats de toutes les armes, confondus autour de la Chaire de vérité, présentait un spectacle aussi attendrissant que difficile à décrire.

— Des *Montagnes russes* sont établies à Gênes. Le roi de Sardaigne les a visitées avec les personnes qui composent sa cour. Le prince héréditaire lui-même a pris part à ce divertissement; il est descendu sur un traîneau.

— Un trait honorable de dévouement nous est signalé par notre correspondance de Clermond-Ferrand. M. Bravard, jeune savant, membre de la société d'histoire naturelle de Paris, s'est deux fois exposé, en traversant l'Allier qui était débordé, aux dangers les plus imminents. Seul, pendant que cinquante personnes réunies sur la rive, refusaient de l'imiter, il s'est jeté à la nage, et a sauvé un marinier faisant partie de l'équipage d'un bateau qui s'était brisé contre un rocher. Saisi à la cuisse par l'homme qu'il cherchait à sauver, il allait infailliblement périr avec lui : il sent ses forces s'épuiser; mais sa présence d'esprit ne l'abandonne pas. Il le plonge dans l'eau, lui fait perdre connaissance, et dès-lors, maître de sa personne, il le dépose sur le sable, où de prompts secours le ramènent en peu d'instans à la vie.

— Quatre incendies ont éclaté à Bar (Moselle) dans l'espace de huit jours : un acte de l'Autorité municipale semble faire présumer que ces événements sont dus à la malveillance. On n'a cependant aucune donnée positive.

— Les frères Moine, convaincus de tentative d'assassinat sur la personne d'un garde forestier, ont été condamnés à la peine capitale, le 24 mai, par la cour d'assises de l'Aisne.

— Le marquis du Cairon a occupé depuis long-tems le Barreau de Paris et de Rouen, ainsi que les feuilles publiques, de ses démêlés avec son épouse. Il est resté un point constant dans

tous ces débats, c'est que le front du marquis n'a pas été à l'abri de l'outrage qui fait le sujet d'une comédie de Molière. On écrit de Paris que ce plaideur infatigable est mort subitement.

VARIÉTÉS.

Cours de Littérature dramatique, ou Recueil par ordre de matières des Feuilletons de GEOFFROY, précédé d'une Notice historique sur sa vie et sur ses ouvrages, seconde édition (1).

(Premier Article.)

Il est des hommes que ni la probité, ni l'esprit, ni le savoir, ni le talent, n'ont pu mettre à l'abri des attaques de la haine, des imputations de la mauvaise foi, des mépris de l'ignorance et des basses intrigues de la médiocrité : feu Julien-Louis Geoffroy fut de ce nombre. Que n'a pas souffert ce critique célèbre de l'amour-propre froissé de tant d'auteurs dont il avait la mission de juger et les écrits et les doctrines, de tant d'acteurs et d'actrices dont il était chargé de signaler et les qualités et les défauts? A combien de tracasseries, d'injures, de diffamations, de calomnies, les fonctions pénibles et délicates, qu'il a si brillamment remplies pendant près de quinze ans, ne l'ont-elles pas exposé?

Avant d'entrer au *Journal des Débats*, dont on peut dire qu'il a réellement fait la fortune et la gloire, M. l'abbé Geoffroy, ancien professeur de rhétorique au collège *Montaigu*, puis au collège *Mazarin*, s'était fait connaître de la manière la plus avantageuse par un grand nombre d'articles insérés dans l'*Année littéraire*, si réputée du tems du léger et spirituel Féron, et dans l'*Ami du Roi*, l'un des journaux les plus accrédités sous l'Assemblée constituante. La sagesse de ses principes, en Littérature comme en Politique; l'étendue de ses connaissances, la pureté de son goût et la solidité de son jugement; la finesse, le naturel et le piquant de son style, étaient appréciés; pour concourir au grand et noble but que se proposaient, en 1800, MM. les

(1) Se vend, à Lyon, chez Chambet fils aîné, libraire, quai des Célestins.

propriétaires du *Journal des Débats*, pour aider la révolution salutaire qui s'opérait à cette époque dans les institutions religieuses, politiques et littéraires de la France, il n'était pas possible de jeter les yeux sur un homme à la fois mieux éprouvé et plus capable que lui.

Tout favorisait, il est vrai, ce mouvement, cette transition du mal au bien qu'on tentait alors. Les honteuses folies qui s'étaient succédées pendant la durée du sombre drame révolutionnaire, les excès en tous genres dont s'était souillée la République, l'extrême lassitude qu'éprouvaient les différens partis enfantés par la chute du Trône, l'ardente disposition où tout le monde se trouvait, même une infinité de républicains, de recourir à des formes de gouvernement plus analogues à notre caractère national, mille raisons enfin légitimaient les efforts de cette honorable réunion d'écrivains qui, par leur nombre et par le poids de leur talent, entreprenaient de diriger les esprits et de les ramener aux vraies doctrines sociales et littéraires; mais, pour arriver à l'achèvement de ce grand œuvre, que de luttes opiniâtres ne leur fallait-il pas soutenir? De quelle intrépidité, de quelle constance n'avaient-ils pas besoin? Le succès le plus éclatant fut le prix du zèle généreux qu'on les vit déployer, et les noms des *Dussault*, des *Féletz*, des *Bonnald*, des *Frievée*, des *Boulogne*, des *St-Victor*, des *Malte-Brun*, quoique moins brillans que celui de *Geoffroy*, ont cependant un droit égal à nos hommages.

La notice sur la *Vie et les Ouvrages* de Geoffroy, qui précède le *Cours de Littérature dramatique*, dont nous essayons de rendre compte, est un morceau de très-grande étendue, où l'auteur, homme d'esprit, sans contredit, n'est cependant pas toujours d'accord avec le bon sens et la vérité. Excellent juge, à certains égards, du caractère et du talent du critique célèbre, il se trompe souvent à beaucoup d'autres. Par exemple, il ne craint pas d'avancer que Geoffroy portait une haine secrète à Voltaire et aux philosophes; on ne conçoit pas trop ce que cela veut dire.

Il n'y avait rien de secret dans l'élo-

gnement de Geoffroy pour Voltaire et les écrivains de son école; il les regardait comme ayant contribué de tous leurs moyens à la corruption des mœurs et du goût, au renversement des idées raisonnables; il les considérait comme ayant préparé les voies à la révolution et aux horreurs qui l'ont suivie, et cette manière de les envisager ne s'éloignait en rien de la justice; avant les déplorables menées de 1790 et de 1791, il avait ouvertement et très-hautement fait sa profession de foi sur Voltaire et ses adhérens, et il la répétait encore après avec la même franchise et la même indépendance; jamais il n'a cherché, ainsi que l'insinue l'auteur de la notice, à détruire la renommée de Voltaire, comme poète, afin de mieux diminuer son influence comme philosophe; un semblable calcul aurait été celui de la mauvaise foi, et Geoffroy ne l'a pas fait, ni n'avait besoin de le faire.

En attaquant Voltaire comme poète, le sage critique voulait détruire cette admiration aveugle que lui portaient ses nombreux partisans, lesquels s'imaginaient, sur la foi de *S.-Lambert*, que l'auteur de *Zaïre* et de *Mahomet* était bien réellement le vainqueur des deux rivaux qui régnaient sur la scène, c'est-à-dire de *Cornéille* et de *Racine*; il prétendait venger ces deux grands hommes de l'injuste dédain qu'avaient affecté pour eux certains écrivains de l'époque de Voltaire et de sa secte, et les tirer de l'injurieux oubli dans lequel ils étaient si honteusement tombés. Du reste, Geoffroy n'a jamais prétendu que Voltaire fût ce qu'on appelle un mauvais poète; il est convenu plus d'une fois que *Mérope*, *Zaïre*, *Mahomet*, *Alzire*, pouvaient être mis au nombre des meilleurs ouvrages composés depuis le grand siècle; il les regardait comme les chefs-d'œuvre du vieillard de Ferney; mais à ses tragédies, il préférait celles de *Cornéille* et de *Racine*; à ses comédies, celles de *Molière* et de *Regnard*, et les motifs de cette préférence sont communs à toutes les personnes en qui les lumières du bon goût et de la raison ne sont point éteintes. Un peu trop enfoncé dans le parti de ces hommes auxquels on est convenu de donner le nom de

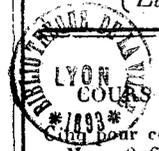
libéraux, quoiqu'il n'y ait dans leurs opinions, comme dans leur conduite, rien de véritablement libéral, l'auteur de la notice s'est fourvoyé maintes fois, et nous l'en plaignons bien sincèrement.

En arrivant au *Journal des Débats*, Geoffroy se fit un plan de conduite dont il ne s'écarta jamais, et dont bien peu de gens se sont aperçus. Nous nous flattons de l'avoir saisi dans le tems, ce plan si facile à voir, et nous sommes bien aises que l'auteur de la notice se soit à ce sujet rencontré avec nous. Le célèbre critique avait pris pour règle de s'armer de sévérité à l'égard des auteurs en crédit et vieilliss, comme ont dit, sous le harnais, et d'user d'indulgence envers les jeunes gens qui débutaient dans la carrière; il avait étendu cette règle aux acteurs ainsi qu'aux actrices, et les théâtres eux-mêmes en étaient également passibles. Ainsi donc les jugemens que portait Geoffroy étaient constamment relatifs, c'est-à-dire qu'ils reposaient sur l'importance des sujets dans l'ordre de la littérature et du théâtre. C'est faute d'avoir compris ce système, que les antagonistes de Geoffroy l'ont si souvent accusé de louer le mélodrame aux dépens de la tragédie, le théâtre des Variétés aux dépens du Théâtre-Français, et les petits auteurs et acteurs aux dépens des grands. L'auteur de la notice observe, avec beaucoup de raison, que le système contraire est aujourd'hui suivi par les personnes en possession du privilège de critiquer, que les complaisances sont entièrement pour les auteurs, acteurs et actrices en réputation, et les rigueurs pour ceux et celles qui en ont une à se faire; en un mot, qu'on ne sait à présent que grêler sur le persil.

Nous pensons absolument comme l'auteur de la notice, à l'égard des opinions et des connaissances musicales de Geoffroy. S'il est très-vrai que l'habile critique n'était pas musicien, il est pareillement reconnu qu'il parlait de la musique en homme de goût, qu'il ne cherchait point à ce sujet à faire le savant, et qu'il se bornait à rendre compte de ses sensations avec le plus de justesse et d'esprit possible.

Plus léger et plus spirituel que les *Desfontaine* et les *Clément*; plus profond et plus mâle que *Fréron*, plus judicieux et surtout plus varié que *Laharpe*, Geoffroy, si souvent et si indignement attaqué par les auteurs, ses contemporains, leur a toujours répondu de manière à mettre le Public de son côté. Ses jugemens sur les tragédies anciennes et modernes prouvent autant la solidité de son esprit que son vaste savoir; mais c'est principalement dans ses observations sur la comédie qu'il nous paraît admirable. Dans le trop fameux *Cours de littérature de Laharpe*, on ne voit à chaque page que le grave rhéteur qui s'appesantit sur la conduite d'une scène, sur l'exactitude d'un vers, sur l'effet d'un hémistiche; disséqueur assez lourd des chefs-d'œuvre de *Molière*, il dit peu de chose de *Regnard*, encore moins de *Lesage* et de *Dufresny*, et, si notre mémoire ne nous trompe pas, rien, absolument rien de ce *Daucourt* si joli, de ce *Dallainval* si naturel, de ce *Legendre* si facétieux! Geoffroy s'est montré beaucoup plus attentif, et les nombreux articles qu'il a eu l'occasion de consacrer à l'examen des pièces de ces différens auteurs, annoncent autant le fin connaisseur que l'observateur subtil et délicat, le philosophe parfait, qui connaît le monde, les mœurs, le cœur humain, et qui souvent en présente des peintures plus vives, plus piquantes que celles offertes par les ouvrages dont il rend compte.

(La suite au prochain N^o.)



BOURSE DE PARIS.
COUS AUTHENTIQUE, 8 Juin.

1826 pour cent consolidés. Jouissance du 22 Mars 1826. — 97 f. 35 c. 40 c. 30 c. 97 f. 97 f. 10 c. 5 c. 97 f. 5 c. 10 c.
Quatre 1/2 p. 0/6 J. du 22 Mars,
Trois pour cent, 64 f. 70 c. 75 c. 65 c.
Annuités à 4 p. 070 J. du 22 Déc.
Action de la banque, 2050 f.
Obl. de la Ville Paris, J. de Avril,
Rente de Naples, 72 fr. 45 c. 35 c. 45 c. 40 c. 72 f. 45 c.
Rente d'Espagne,
Emprunt royal d'Espagne, 1823. Jouis. de Janvier 1826. — 47 1/2.
Emprunt d'Haïti, 720 f.

THEATRE.

Soliman II, ou les trois Sultanes. — Les Recruteurs, ou le Fermiers de St Lambert. — Le Manteau, ou la Conspiration. — La Dame des belles Cousines, ou le Tournois.